

VISION, MISSION ET PRINCIPES

1. Vision

Le Conseil scolaire du Nord-Ouest offre à ses élèves une éducation de qualité en français qui valorise son sens d'appartenance à la communauté francophone dans son ensemble et à la société canadienne et mondiale. La programmation du Conseil est axée sur le développement optimal de l'élève dans un milieu d'apprentissage favorisant l'ouverture d'esprit et de créativité.

Le Conseil scolaire catholique du Nord-Ouest offre à ses élèves dans les écoles catholiques une éducation de qualité en français qui valorise son sens d'appartenance à la communauté francophone catholique et à la société canadienne et mondiale. La programmation du Conseil est axée sur le développement optimal de l'élève dans un milieu d'apprentissage favorisant l'ouverture d'esprit et de créativité, soutenue par l'exemple de Jésus Christ, et en partenariat avec l'Église catholique.

2. Mission

La mission se manifeste dans l'école francophone qui :

- a. accueille l'élève et les parents, et entoure l'élève d'un climat propice à la réalisation de son potentiel sur les plans intellectuel, physique, affectif, spirituel, social, linguistique et communautaire;
- b. suscite chez l'élève le désir d'apprendre, sa vie durant, dans un milieu où il est en sécurité, heureux, respecté et valorisé;
- c. valorise la langue française en assurant son usage et sa qualité dans l'enseignement et toutes ses activités et assure un enseignement de qualité de l'anglais;
- d. assure le respect et la pleine appartenance à l'école des élèves de différentes traditions religieuses ou philosophiques;
- e. valorise le sentiment d'appartenance de tous les élèves à la communauté francophone et transmet ses valeurs culturelles tout en suscitant chez l'élève le désir de développer son appartenance à la société canadienne et mondiale;
- f. est à l'écoute des partenaires et des intervenants de l'éducation en français et encourage leur participation active au projet éducatif.

Manuel des politiques – Conseil scolaire du Nord-Ouest

La mission de l'école francophone et catholique se manifeste dans l'école qui :

- a. accueille l'élève et les parents, et entoure l'élève d'un climat propice à la réalisation de son potentiel sur les plans intellectuel, physique, affectif, spirituel, social, linguistique et communautaire dans une communauté de vie animée par la foi des participants dans le Dieu de Jésus Christ et de l'Église catholique, un Dieu qui valorise la personne humaine et qui cherche une communauté où tous sont pleinement respectés;*
- b. suscite chez l'élève le désir d'apprendre, sa vie durant, dans un milieu où il est en sécurité, heureux, respecté et valorisé;*
- c. assure que la foi en Jésus Christ s'exprime dans la culture française, l'imprègne, la questionne et se laisse questionner par elle;*
- d. assure la prestation d'un programme d'éducation de la foi intégrée;*
- e. assure un plan d'animation pastorale en collaboration avec le CÉFFA et autres organismes catholiques francophones;*
- f. valorise la langue française en assurant son usage et sa qualité dans l'enseignement et toutes ses activités et assure un enseignement de qualité de l'anglais;*
- g. assure le respect et la pleine appartenance à l'école des élèves de différentes traditions religieuses ou philosophiques;*
- h. valorise le sentiment d'appartenance de tous les élèves à la communauté francophone et transmet ses valeurs culturelles tout en suscitant chez l'élève le désir de développer son appartenance à la communauté de foi comme à la société canadienne et mondiale;*
- i. vise constamment l'harmonie avec l'ensemble de la communauté francophone en étant à l'écoute des partenaires et des intervenants de l'éducation en français et de la foi.*

3. Croyances et valeurs

Le Conseil scolaire croit que :

- a. les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants;
- b. tous les élèves peuvent apprendre et réussir;
- c. le personnel professionnel a la responsabilité d'assurer la réussite scolaire de ses élèves;
- d. l'école doit garantir la sécurité physique et affective de tous les élèves;
- e. une éducation de qualité développe l'enfant dans tout son être soit sur les plans intellectuel, social, spirituel, culturel, affectif et physique;
- f. une éducation de qualité prépare l'élève à continuer des apprentissages et des réalisations tout au long de la vie;
- g. l'école doit respecter la dignité et l'unicité de chaque personne;
- h. l'école francophone agit en partenariat avec la communauté francophone;
- i. la satisfaction des élèves et des parents est un élément clé de la réussite du Conseil scolaire.

Références légales: Section 33, 53 Education Act

Dernière révision : jan 2020